

# L'ASSR AU COLLÈGE

## L'ASSR de 1er niveau

L'**ASSR 1** et une formation pratique de cinq heures (organisée en auto école) constituent le **BSR**, obligatoire pour conduire un cyclomoteur en l'absence de permis. L'épreuve de l'ASSR 1 est organisée au collège pour tous les élèves de 5ème.

## L'ASSR de 2nd niveau

L'**ASSR 2** est **obligatoire** pour s'inscrire à l'épreuve théorique du **permis de conduire**. Il faudra donc que **l'élève conserve le diplôme** obtenu jusqu'à ce qu'il passe son permis de conduire. Comme l'ASSR 1, l'ASSR 2 peut aussi avec une formation pratique de cinq heures (organisée en auto école) constituer le **BSR**, obligatoire pour conduire un cyclomoteur en l'absence de permis. L'épreuve de l'ASSR2 est organisée au collège pour tous les élèves de 3ème.

## Préparation au passage de l'ASSR

Les épreuves se passent individuellement sur des ordinateurs où un logiciel propose une série de 20 questions de façon aléatoire à chaque élève. Une deuxième session de "rattrapage" est organisée.

Vous pouvez vous entraîner pour aborder dans les meilleures conditions possibles ces épreuves en cliquant sur les liens suivants :

<http://www.code3000.net/bsr-assr-cyclo.php>

<http://www.preventionroutiere.asso.fr/Enfants/10-13-ans>